



Conseil d'établissement
du
Mont-sur-Lausanne



**Etablissement primaire
et secondaire
du Mont-sur-Lausanne**

Collège du Mottier B
1052 Le Mont-sur-Lausanne

PROCES-VERBAL

Séance du mardi 4 décembre 2012

Présents :	Mme Geneviève Hochstrasser	Présidente
	M. André Guex	Représentante communale
	M. Jacques Marchand	Représentant communal
	M. François Barrat	Représentant civil
	M. Philippe Jeanfavre	Représentant civil
	M. Philippe Gresslin	Représentant civil
	Mme Nadège Crausaz	Parent d'élève
	Mme Myriam Malherbe	Parent d'élève
	M. Karim Mazouni	Parent d'élève
	Mme Véronique Luethi	Représentant scolaire
	M. Pascal Neyroud	Représentant scolaire
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire

Mme S. Jatton tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour:

- 1) Approbation du PV du 11 septembre 2012
- 2) Règlement des bus scolaires: présentation de la commission et adoption par le conseil
- 3) Retour visite à Cham
- 4) Communications du Directeur
- 5) Agenda 2013
- 6) Divers et propositions

Mme G. Hochstrasser, présidente ouvre la séance à 20h35.

L'ordre du jour proposé ne suscitant aucune remarque, il est adopté.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Aucune remarque n'étant faite concernant ce procès-verbal, il est donc accepté.

2. Règlement des bus scolaires: présentation de la commission et adoption par le conseil

Le sujet des bus scolaires provoque un important débat.

Mme G. Hochstrasser rappelle qu'il n'existe pas de règlement-type cantonal pour les transports scolaires.

M. K. Mazouni, membre du groupe de travail explique le projet de règlement. Il indique que la loi scolaire stipule que seuls les élèves étant domiciliés à + de 2,5 km doivent être véhiculés et passe en revue le règlement point par point.

Mme G. Hochstrasser remercie le groupe de travail et rappelle que ce projet de règlement sera proposé à la Municipalité pour décision puis au Conseil Communal pour approbation.

Mme G. Hochstrasser indique que tous les élèves primaires et secondaires ayant fait une demande d'abonnement en 2012 sont véhiculés. Le nombre d'enfants concernés sont répartis de la manière suivante :

0-500m du collège =	80 élèves (25%)	
501m-1km =	102 élèves (32%)	
1,1km – 2,5km =	108 élèves (34%)	
+ de 2.5Km =	25 élèves (0.08%)	capacité des quatre bus : 108 places

M. J. Marchand constate qu'avec le règlement proposé, les arrivées futures dans la commune ainsi que l'ouverture probable de l'APEMS à Rionzi, les quatre bus ne suffiront pas à véhiculer tous les enfants. Pour des raisons de coûts, la Municipalité ne prévoit pas l'achat de bus supplémentaire.

Au moment de l'exécution des plans des 3 Danseuses, nous ne parlons pas d'APEMS, raison pour laquelle les locaux n'ont pas été prévus sur le site du Mottier. Il relève que c'est un luxe de véhiculer les enfants habitants à moins de 1km de leur collège, tout âge confondu.

Mme G. Hochstrasser indique que l'APEMS sera certainement à Rionzi. Elle pourrait accueillir jusqu'à 80 élèves de 4 ans à 12 ans.

Mme M. Malherbe relève qu'il ne faut pas exclure les enfants qui en auraient besoin comme par exemple les CIN.

Après discussion, la proposition de la distance à partir de laquelle l'élève peut prétendre au transport scolaire est soumise au vote.

Par 5 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, le texte suivant est adopté.

Chapitre 2 – article 2 – alinéa 2

En fonction de la capacité de transport scolaire

« Les élèves des années 1 à 8 HarmoS dont le trajet direct pédestre entre l'école et le domicile est supérieur à 1km ; au sein de ce groupe la priorité sera donnée aux plus jeunes. »

3. Retour visite à Cham

Mme G. Hochstrasser fait un retour très positif de cette journée. Les délégations du Mont-sur-Lausanne et de Cugy ont été dignement accueillies. Elle rappelle l'importance de cet échange pour les enfants des deux communes. Elle remercie les organisateurs des écoles de Cham.

4. Communication du directeur

M. T. Wolters indique qu'il ne peut pas encore donner d'information sur la nouvelle grille horaire.

Au vu du nombre croissant de la population, deux classes CIN seront probablement ouvertes à la rentrée d'août 2013.

Samedi 9 février 2013, une « journée portes ouvertes » du Mottier A sera organisée pour les parents de nos élèves.

5. Agenda 2013

Prochaine séance : **mardi 30 avril 2013**, 19h30 salle de travail de la médiathèque. Cette séance débutera par une visite de la Danseuse 2.

Mardi 24 septembre 2013, 19h30 salle de travail de la médiathèque.

Mardi 10 décembre 2013, 19h30 salle de travail de la médiathèque.

6. Propositions individuelles et divers

M. P. Jeanfavre se demande comment nous allons gérer l'arrivée des 800 personnes et leurs enfants. Mme G. Hochstrasser explique que la Danseuse 3 est indispensable pour le bon fonctionnement de notre établissement.

M. A. Guex confirme que des terrains sont réservés pour la construction de nouveaux collèges avec salle de gymnastique respectivement à Rionzi et Champ d'Aullie.

La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le mardi 30 avril 2013 à 19h30. Il débutera par une visite de la Danseuse 2.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h55

La présidente :



G. Hochstrasser

La secrétaire



S. Jatton